

Gazette

N° 15
mars
2022

du Foyer du Sud

Édito

Chères et chers locataires,

Nous vous souhaitons une excellente année 2022 : santé, joie et solidarité à toutes et tous !

Nous avons à cœur de vous servir dans le cadre de nos compétences et notre rôle de présidentes au Foyer du Sud, nous amène à écouter, dialoguer avec nos services et appliquer ensuite des décisions politiques qui veillent au bien-être des locataires et à l'intégration de tous dans vos quartiers. Le Foyer remplit une vocation sociale et notre mission est de mettre à disposition des personnes les plus fragiles, des logements de qualité.

Les conditions de logement en Région bruxelloise sont devenues insupportables (loyer trop cher, logement insalubre ou non conforme, manque de chambres enfants...). Nous sommes conscientes que l'offre de logements décents et abordables reste en pénurie à Forest et à St Gilles, raison pour laquelle nous œuvrons assidument à la création de logements publics et à la rénovation du patrimoine existant.

Vous l'aurez sans doute appris, nous avons décidé d'achever 250 logements à la régie foncière St Gilloise permettant ainsi d'élargir notre patrimoine social. A Forest, la rénovation de la Nouvelle Cité est achevée et c'est près de 200 appartements qui sont occupés aujourd'hui. Nous avons également acheté 53 logements rue du Dries qui seront mis tout prochainement en location.

Votre bien-être et qualité de vie restent toujours nos préoccupations premières. Dans ce numéro, nous consacrons un chapitre spécifique à notre politique de chauffage. En effet, permettre une économie de charges et assurer le confort de nos locataires vont de pair ! Nous avons un ingénieur qui travaille à temps plein pour veiller à la consommation raisonnable. Le service technique suit et applique les nouvelles technologies en matière énergétique et durable. Le Foyer du Sud investit régulièrement pour améliorer le confort de vos logements (sécurité, économie d'énergie, remplacement de chaudières, isolation, panneaux solaires...). Nos équipes font



Catherine François & Alitia Angeli

Présidente et Vice-Présidente du Foyer du Sud

d'ailleurs un travail remarquable pour le suivi des petits et grands projets (Sunsud, Diamond Boart, ...) Les services technique et social travaillent parallèlement, au plus proche des locataires, pour une utilisation optimale de ces technologies. Nos travailleuses et travailleurs sont à votre écoute et vous accompagnent notamment dans vos démarches administratives ; en cas de soucis de facture mais encore et toujours pour des problèmes de solitude, de violence et autres...

En 2022, le Foyer du Sud poursuivra ses projets solidaires et socio-culturels (lavoir social, épicerie sociale, PCS, contrats de quartier...) Car un logement ne se résume pas à un toit et quatre murs : c'est un lieu de vie et de rencontres, relié à un quartier, d'où l'importance des contrats de quartiers, n'hésitez pas à y participer dans votre commune, les citoyen.nes sont au centre des changements, pensez-y!





AGIR POUR LE CLIMAT – COMMENT BIEN SE CHAUFFER ?

Saviez-vous que Bruxelles a adopté un Plan Climat en 2019 ?

► Mais qu'est-ce donc qu'un Plan Climat ?

Nous savons tous que par nos activités, nous habitants de la Terre, produisons des gaz à effet de serre – ces gaz qui détruisent la couche d'ozone qui nous protège des rayons du soleil. Nous en produisons beaucoup trop depuis trop longtemps et nous sommes aujourd'hui obligés de constater les effets partout sur la terre : dérèglements climatiques qui provoquent des inondations, des canicules, des incendies...



La Belgique, et plus particulièrement la région Bruxelloise, s'est donc engagée à réduire la production de ces gaz nocifs pour participer à l'effort mondial et permettre à nos enfants et nos petits-enfants de continuer à vivre sereinement sur la terre. Comment me demanderez-vous ? En réduisant la production de ces gaz nocifs de 40 % d'ici 2030 ! Pour y parvenir, tout le monde doit participer avec ses moyens.

En parallèle de cette question climatique, nous sommes tous touchés d'une manière ou d'une autre par la flambée des prix du gaz et de l'électricité depuis un an, ce qui a un impact direct sur notre pouvoir d'achat. Depuis le 01/01/2021, nous faisons face à une augmentation de 200% du prix de l'énergie !



► Que fait le Foyer du Sud ?

Le Foyer du Sud travaille à plusieurs niveaux :

- La rénovation des enveloppes des bâtiments les plus anciens : remplacement de châssis, isolation des toitures et des façades quand cela est possible ;
- La rénovation des chaudières communes vieillissantes qui consomment trop (en 2021, 5 chaufferies ont été rénovées, cela représente 30% de la consommation totale du patrimoine du Foyer du Sud. Dans les 5 prochaines années, 5 autres chaufferies seront rénovées) ;
- Le remplacement des chaudières individuelles en fin de vie par des chaudières à haut rendement qui consomment moins ;
- Participation au Plan Local d'Actions pour la Gestion de l'Énergie qui oblige à réduire les consommations énergétiques des bâtiments, principalement pour le chauffage (l'objectif pour Bruxelles est de descendre en dessous de 95kWh/m²) ;
- Installation de panneaux solaires qui produisent de l'électricité pour le bâtiment et pour les locataires.

Toutes ces actions permettent de réduire les besoins en énergie et donc la facture énergétique. C'est bon pour le climat et pour le portefeuille !



Tarif social pour diminuer le montant de votre facture de consommation de gaz et d'électricité

Comme vous le savez, nous assistons à une hausse très importante des prix du gaz et de l'électricité.

Examinez votre droit au tarif social pour diminuer votre facture si vous êtes dans une des situations suivantes :

- vous ou un membre de votre ménage êtes aidé par le CPAS;
- vous ou un membre de votre ménage bénéficiez du statut BIM (ancien Vipo) auprès de votre mutualité;
- vous ou un membre de votre ménage êtes reconnu handicapé;
- vous ou un membre de votre ménage bénéficiez de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)

Pour vérifier si vous en bénéficiez déjà, examinez si le tarif social est indiqué sur votre facture. Si vous constatez que ce droit n'est pas encore activé, prenez contact avec votre fournisseur d'énergie (Lampiris, Luminus, Engie...) et demandez quel document rentrer.



► Que pouvez-vous faire ?

Le chauffage étant la principale source de ces gaz nocifs et représentant une part importante de vos charges, vous pouvez adopter des petits gestes qui, jour après jour, mis les uns à côté des autres vont faire la différence. Vous participerez ainsi à un monde meilleur pour tous !



Quels sont ces gestes ?

- 🌍 Choisissez la bonne température : 19°C dans le salon, 17°C dans les chambres, 22°C dans la salle de bain (uniquement quand vous l'utilisez).
- 🌍 Chauffez avec tous les radiateurs : ouvrez les vannes des radiateurs dans toutes les pièces en fonction de la température désirée.
- 🌍 Chauffez seulement quand c'est nécessaire : Baissez le chauffage la nuit et dans la journée si vous êtes à l'extérieur. Si vous vous absentez plusieurs jours, mettez le thermostat sur 5°C ou mettez les vannes sur 1 pour arrêter le chauffage.
- 🌍 Entretenez vos radiateurs : 1 fois par an (septembre/octobre), purgez vos radiateurs et pensez à les dépoussiérer ! Ne mettez pas de meubles devant les radiateurs.
- 🌍 Aérez votre logement : ouvrez les fenêtres une fois par jour pendant 10 minutes, même en hiver (en coupant le chauffage !). L'air de votre logement sera plus sain et plus sec donc plus facile à chauffer et vous éviterez les problèmes d'humidité. Si vous avez une ventilation mécanique, surtout ne fermez pas ou n'obstruez pas les grilles.
- 🌍 Laissez entrer la chaleur du soleil : pendant la journée, ouvrez les rideaux pour laisser la chaleur du soleil pénétrer dans votre logement et profiter de cette énergie gratuite.
- 🌍 Empêchez la chaleur de s'échapper : le soir, fermez les rideaux (attention pas devant les radiateurs) et les portes des couloirs et des pièces qui sont moins chauffées.

Saviez-vous que baisser la température de 1°C vous permet de faire 7 % d'économie ?



Vous pouvez aussi consulter le lien suivant :

www.tarifsocial.economie.fgov.be (<https://apps.digital.belgium.be/forms/show/economie/soctar/>)

A noter que si votre immeuble est équipé d'une chaudière collective, vous bénéficiez d'office du tarif social pour le chauffage, quelle que soit votre situation.

Vous devrez alors examiner votre droit au tarif social uniquement pour la consommation d'électricité.

Par contre si vous disposez d'une chaudière individuelle dans votre logement, il est d'autant plus important de vérifier auprès de votre fournisseur si vous avez droit au tarif social pour le gaz et l'électricité.

Dans tous les cas, nous vous conseillons de faire attention à votre manière d'utiliser le chauffage, la cuisinière, le four, l'éclairage... afin de réduire votre consommation d'énergie car cela risque de se repercuter sur votre facture même si le tarif social est applicable.

Le service social du Foyer du Sud  peut vous aider dans vos démarches



Tél : 02/536.88.56



En bref



LE SERVICE "SOCIAL"

Le Service Social s'adresse uniquement aux locataires du Foyer du Sud.

L'assistant social peut, dans certains cas, être un relais, entre vous et les services du Foyer du Sud.

Il peut vous accompagner dans vos démarches et vous aider à chercher des solutions à vos difficultés (finances, santé, famille, droits sociaux...)

Il peut aussi vous soutenir dans l'adaptation à votre logement et l'intégration dans votre quartier.

Le Service Social compte aussi :

- un **lavoir social** comprenant un **service d'aide-ménagères** pour les locataires de Saint-Gilles et des **aides familiales** pour les locataires des 2 communes.



lavoir@foyerdusud.be
02/537.18.77

- une équipe d'**Agents de Prévention et de Sécurité (APS)** particulièrement présents dans certains quartiers.

social@foyerdusud.be
02/536.88.56

Visite à domicile ou entretien au bureau, uniquement sur rendez-vous.

Pour connaître les coordonnées de votre assistant.e social.e, consulter notre site internet www.foyerdusud.be, cliquez sur "je suis locataire au Foyer du Sud", dans le menu cliquez sur "j'ai besoin d'aide".



Permanence téléphonique uniquement entre 9 h et 12 h

EN DEHORS DE CES HEURES VOUS POUVEZ NOUS LAISSER UN MESSAGE OU UTILISER LE FORMULAIRE DE NOTRE SITE INTERNET POUR ÊTRE RAPPELÉ



Numéros et infos utiles

Editrice responsable: Catherine François, rue d'Albanie 53, 1060 Bruxelles

Foyer du Sud
Téléphone général : 02 563 27 27 - permanence téléphonique de 9 h à 12 h.
Adresse e-mail générale : fds@foyerdusud.be
Site web : www.foyerdusud.be

Services de garde
Pour les urgences **UNIQUEMENT**, un service de garde est assuré :
du lundi au jeudi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 14h à 18h30.
Les week-ends et jours fériés de 9h à 12h30 et de 13h à 18h30.

- ▶ pour les locataires forestois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le 0496/50.61.50
- ▶ pour les locataires saint-gillois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le 0494/51.32.68